

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

<b>Cadre réservé à l'administration</b>		
Date de réception 16/09/2015	Dossier complet le	N° d'enregistrement F01115P0130

### 1. Intitulé du projet

Construction d'une nouvelle clinique médicale assurant le regroupement et l'extension des activités communes des établissements  
Ambroise Paré, Hartmann et Pierre Cherest

### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

#### 2.1 Personne physique

Nom : **ATTIA** Prénom : **Marc**

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale : **IMMOBILIERE PARE\_CHEREST**

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale : **Frédéric MEYER, Directeur projet - Maitrise d'œuvre groupe ARTELIA**

RCS / SIRET : **515116238600012** Forme juridique : **SARL**

*Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1*

### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
<p>N36° Travaux ou constructions soumis à permis de construire, sur le territoire d'une commune dotée, à la date du dépôt de la demande, d'un PLU ou d'un document d'urbanisme en tenant lieu ou d'une carte communale n'ayant pas fait l'objet d'une évaluation environnementale.</p> <p>Travaux ou constructions réalisés en une ou plusieurs phases, lorsque l'opération crée une SHON supérieure ou égale à 10 000 mètres carrés et inférieure à 40 000 mètres carrés.</p>	<p>Le projet porte sur la construction d'un établissement de santé d'environ 30 000m<sup>2</sup> de surface de plancher sur la commune de Neuilly-sur-Seine (92) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 4 niveaux sur rez-de-chaussée</li> <li>- 1 niveau de rez-de-jardin</li> <li>- 2 niveaux de parking en sous-sols (430 places de stationnements).</li> </ul> <p>Le parking sera dédié à la clinique et ne sera pas public.</p>

### 4. Caractéristiques générales du projet

*Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire*

#### 4.1 Nature du projet

Le projet consiste en la construction d'une nouvelle clinique médicale assurant le regroupement et l'extension des activités communes des établissements existants Ambroise Paré, Hartmann et Pierre Cherest, en lieu et place de l'ancien siège de la société THALES, situé 45 rue de Villiers à Neuilly-sur-Seine.

Le projet présentera les surfaces suivantes :

- Bâtiments environ 29.135 m<sup>2</sup> SHON sur 4 niveaux de superstructure, 1 niveau de rez-de-jardin et 2 niveaux de sous-sols
- Parking dédié à la clinique de 430 places en infrastructure environ 14.850 m<sup>2</sup>

La nouvelle clinique représentera environ 385 lits et places, 38 salles de blocs opératoires.

Seront proposés des services d'hémodialyse, d'imagerie, des consultations (anesthésie, cardiologie, kinésithérapie, des services ambulatoires et des blocs opératoires (cardiologie, chirurgie, endoscopie, ophtalmologie), de réanimation et de soins intensifs, de logistique hospitalière (stérilisation, pharmacie relais, cuisine, lingerie...).

L'effectif public et personnel, sera inférieur à 1500 personnes.

L'établissement sera classé en ERP type U 2ème catégorie.

## 4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est un regroupement et une extension des d'activités communes aux établissements de santé privés Ambroise Paré, Hartmann et Pierre Charest de Neuilly-sur-Seine. Le projet s'inscrit dans une démarche d'amélioration des soins et de leurs dispenses auprès des populations. Ces établissements vont rester en activité à l'exception de la clinique Hartmann.

La nouvelle clinique de Neuilly-sur-Seine disposera des dernières avancées technologiques, notamment en terme d'imagerie médicale et de chirurgie ambulatoire et permettra:

- d'offrir un ensemble hospitalier de référence mettant à disposition l'éventail le plus large possible des spécialités médico-chirurgicales jusqu'au traitement d'hémodialyse.
- de répartir les activités médicales entre les cliniques pour garantir une plus grande efficacité et une plus grande qualité des soins.
- d'anticiper les évolutions des prises en charges par sa conception architecturale et technique.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le projet prévoit la déconstruction de l'ensemble immobilier THALES et ses infrastructures. Sur la parcelle n°68, démolition de l'ancien immeuble Thalès, du réfectoire, des locaux sociaux, de terrains de tennis, de parkings souterrains et sur la parcelle n°15 d'un ancien pavillon.

En préambule de la démolition il sera procédé au déshabillage non structurel de l'immeuble; dépose des revêtements de sol, des cloisons, des faux-plafonds des réseaux divers, des équipements divers. Les déchets issus des opérations de retrait seront évacués par des transporteurs spécialisés vers des Installations de Stockages de Déchets agréés.

La déconstruction sera réalisée depuis le sol grâce à des pelles hydrauliques équipées de pinces à béton, de cisailles à ferraille et de pinces de tri. Les éléments structurels seront broyés. Dans le cas de mitoyenneté, il est prévu des opérations de désolidarisations structurelles (démolition manuelle, ou par des engins de faibles capacité de type brokk (robot de démolition sur chenille). Dans le cas de structure solidaire avec des ouvrages avoisinants ou à conserver, il sera procédé au sciage des éléments béton pour supprimer la propagation des ondes vibratoires.

L'utilisation éventuelle de brise-roche hydraulique (BRH) sera réduit à son strict minimum et ce dans le cas d'impossibilité technique (démolition de fondations, radiers ou pieux...).

Compte-tenu de l'implantation des ouvrages sur site, il est envisagé l'utilisation de tapis de démolition pour éviter toute chute de gravats vers l'extérieur du site.

Les pelles de démolition seront équipées de rampes de brumisation permettant de mouiller les structures à démolir et réduire l'émission de poussière. Il est envisagé également la mise en place de « turbo ram »(turbine qui propulse un nuage d'eau vers la zone de démolition afin de capter les poussières à la source

Pour permettre la réalisation des terrassements jusqu'au fond de fouille ainsi que les fondations, il sera nécessaire de mettre en œuvre un rabattement de nappe, maintenu jusqu'à ce que le poids de la nouvelle structure puisse équilibrer les sous-pressions. Le débit d'exhaure (pompage) de 30 m3/h calculé par le géotechnicien permettra de rabattre la nappe phréatique sous le niveau bas du radier du projet pendant la période d'eau basse de la Seine.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase d'exploitation, la nouvelle clinique disposera de 385 lits et places, 38 salles de blocs opératoires.

Seront proposés des services de réanimation et soins intensifs, hémodialyse, imagerie, consultation (anesthésie, cardiologie, kinésithérapie), logistique (stérilisation, pharmacie relais, cuisine, lingerie...), des blocs opératoires (ambulatoire, cardiologie, chirurgie endoscopie, ophtalmologie, chimiothérapie)

La nouvelle clinique disposera également d'un service d'urgences. Il n'aura par contre pas la capacité et ne sera pas destiné à assurer les urgences telles que celles équipant les établissements comme les CHU et CH MCO.

L'effectif, public et personnel, sera inférieur à 1500 personnes (ERP type U de 2ème catégorie).

L'entrée principale de la clinique se fera par le boulevard Victor Hugo. Cette entrée comprendra un accès piéton menant à l'accueil de la clinique au RDC, et un accès véhicule qui mènera à la dépose minute du RDJ et aux parkings souterrains.

Une seconde entrée se trouvera rue de Villiers. Cette entrée comprendra un accès piéton, permettra un accès au service de dialyse (dépose-minute). Un troisième accès, sur rue de Villiers, donnera accès à la cours logistique.

Le site est desservi par les bus RATP numéro 62, 66, 31 et 111 au niveau du 45 rue de Villiers.

A 200m à l'Est du site se trouve la ligne de métro 3. En outre à l'horizon 2020 le réseau de transport en commun principal de la ville de Neuilly-sur-Seine sera complété avec une nouvelle station du RER E (porte maillot)

**4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis aux procédures administratives suivantes:

- Permis de construire et de démolir
- Déclaration aux autorités administratives quant à la catégorie de l'ERP et la capacité maximale du lieu
- Autorisation de l'Agence Régionale de santé (ARS)
- Déclaration au titre des ICPE et déclaration au titre de la Loi sur l'Eau

**4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli**

Permis de construire

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Le projet présentera les surfaces suivantes : - Bâtiments Clinique et bâtiment Front (signale l'entrée), environ 29.000 m <sup>2</sup> SHON - Parking en infrastructure environ 15.000m <sup>2</sup> dans oeuvre	Valeurs en mètre carré 29.135 m <sup>2</sup> SHON 14.850 m <sup>2</sup> SDO

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

45-49 rue de Villiers  
92200 Neuilly-sur-Seine  
48bis et ter Boulevard Victor Hugo  
92200, Neuilly sur Seine  
Parcelles cadastrales n°68 et n°15 de la  
commune de Neuilly-sur-Seine

Coordonnées géographiques

Long. 2 ° 16 ' 48.2 " E Lat. 48 ° 53 ' 22.7 " N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :

Point de départ : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui  Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui  Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

#### Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Actuellement, le site est occupé par plusieurs constructions :

- l'immeuble de l'ancien siège social de la société THALES et ses infrastructures (section X feuille 01 - parcelle n°68)
- un bâtiment réfectoire (section X feuille 01 - parcelle n°68)
- deux terrains de tennis (section X feuille 01 - parcelle n°68)
- un parking en sous sol (section X feuille 01 - parcelle n°68)
- un ancien pavillon (section X feuille 01 - parcelle n°15)

Le site est en zone urbanisée, sur des terrains viabilisés et imperméabilisés.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

La ville de Neuilly-sur-Seine dispose d'un PLU. Celui-ci a été approuvé le 21 Novembre 2013.

L'unité foncière se trouve sur les zones UB et les zones UDb.

Le projet est conforme au PLU

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui  Non

### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site étudié n'est pas situé en ZNIEFF. Les ZNIEFF les plus proches du site sont les suivantes: - ZNIEFF I Vieux boisements et îlots de vieillissement du bois de Boulogne, 1.6km au Sud du site - ZNIEFF I Berges de Seine au bois de Boulogne, à 3km au Sud/Sud-Ouest du site - ZNIEFF II Bois de Boulogne à 1.3km Sud/Sud Ouest du site
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans Objet en Ile de France
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans Objet en Ile de France
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site ne se trouve dans aucun parc national, ou réserve ou parc naturel régional. Les parcs les plus proches sont : - Le Parc naturel régional du Vexin Français, à 22 km au Nord-Ouest du site - Le Parc naturel régional Oise-Pays de France, à 21 Km au Nord-Est du site - Le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse, à 19km au Sud-Ouest du site.
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Dans le PLU de Neuilly-sur-Seine actuellement en vigueur, des objectifs liés à la réduction des nuisances sonores ont été définis, ainsi qu'une liste d'actions à mener liées à ces enjeux. Un relevé cartographique de l'exposition de la population au bruit a été effectué en 2009, par le bureau d'études Acouphen Environnement. Ces cartes ont été validées en Conseil Municipal de Neuilly-sur-Seine en date du 24 juin 2010.

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site étudié se trouve dans le périmètre de protection de 3 sites classés situés à moins de 500m sur la commune de Levallois Perret, à savoir: -l'hôpital Franco-britannique -la villa mauresque -le temple de La Petite Étoile En revanche, le projet ne se trouve dans aucun rayon de protection des sites classés de Neuilly-sur-Seine.
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le département des Hauts De Seine dispose d'un PPRI approuvé le 9 janvier 2004, et également d'un DDRM datant de 2008. Toutefois le projet est situé hors de la zone concernée par le PPRI.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site d'implantation est recensé dans la base de donnée « BASIAS » inventaire des anciens sites industriels (réf: IDF9206099). Le site a été exploité par les sociétés Immobilière FINAMA, DUNLOP puis par THALES. La date de première activité est le 01/04/1957. Les activités exercées identifiées sont un garage, ateliers mécanique et soudure et dépôt de liquides inflammables. Selon les coordonnées disponibles sur la fiche BASIAS, l'ancien site industriel serait localisé au nord-est du site d'implantation (et il pourrait recouvrir partiellement le site). Des études de sols et des prélèvements de nappe sont en cours pour permettre d'établir les actions à mener.
dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	D'après le SIGES Seine Normandie, la commune de Neuilly-sur-Seine est dans la zone de répartition des eaux de l'Albien.
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun captage AEP n'est situé dans un périmètre de 100 mètres autour du site. Le site n'est localisé dans aucun périmètre de protection de captage d'eau potable.
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site étudié ne se situe dans aucune zone Natura 2000. La zone Natura 2000 la plus proche de la zone de projet est à plus de 7km au Nord.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se trouve dans le périmètre de protection de 3 sites classés monuments historiques de la commune de Levallois Perret (l'hôpital Franco-Britannique, la Villa Mauresque et le temple de La Petite Étoile). En revanche, le projet ne se trouve dans aucun rayon de protection des sites classés de Neuilly-sur-Seine. L'ABF a été consulté et a participé à la mise au point sur l'aspect des façades. Les rives parisiennes de la Seine correspondent au site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO le plus proche de la zone de construction du projet. Elles se situent à plus de 3km du site étudié.

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'établissement de soins aura besoin d'eau pour les activités suivantes: usages sanitaires, nettoyage, alimentation des cuisines, stérilisation, laverie, désinfection, système incendie .... Les établissements de soins sont en particulier de grands consommateurs d'eau. Cette consommation est liée à la nécessité de maintenir un niveau d'hygiène optimal. La phase de chantier nécessitera aussi des alimentations en eau, notamment pour la fabrication du béton, le nettoyage des engins, et la vie de base du chantier (WC, eau potable). Le site aura donc un impact sur la ressource en eau. Cependant, l'ensemble des prélèvements se feront depuis le réseau communal et les rejets (après pré-traitement) iront également dans ce réseau. Différentes mesures compensatoires seront mises en places afin de minimiser cet impact.
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pour permettre la réalisation des terrassements jusqu'au fond de fouille ainsi que les fondations, il sera nécessaire de mettre en œuvre un rabattement de nappe, maintenu jusqu'à ce que le poids de la nouvelle structure puisse équilibrer les sous-pressions. Le débit d'exhaure (pompage) de 30 m3/h calculé par le géotechnicien permettra de rabattre la nappe phréatique sous le niveau bas du radier du projet pendant la période d'eau basse de la Seine. Ce prélèvement temporaire relève de la rubrique 1.1.1.0 du code de l'environnement - Déclaration.
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera excédentaire en matériaux, dû à la démolition des bâtiments existant, ainsi qu'à l'excavation de terre pour la création du deuxième sous sol.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est situé hors du périmètre du PPRI. Par ailleurs, concernant les risques sismiques, la parcelle est située dans une zone de niveau 1, c'est-à-dire avec une sismicité très faible.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La clinique comportera une IRM, des salles de radiologie ainsi qu'un laboratoire (chimio), cependant des mesures seront prises concernant, principalement, la construction et l'isolement de ces pièces, rendant les risques d'exposition des patients, du public, du personnel et du voisinage négligeables et/ou conformes aux différentes réglementations en vigueur.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La gestion des déchets (DASRI) sera effectuée de manière rigoureuse par des filière spécialisée (conditionnements et transports réglementés). Les risques sanitaires d'ingestion ainsi que celui d'inhalation seront négligeables.
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux de démolition puis de construction seront source de bruit pour le voisinage. Par la suite, l'établissement de soins sera une source potentielle de bruit, notamment dû aux trajets des véhicules de logistique, aux déplacements du personnel, des visiteurs et des patients, et des éventuels secours et urgences (quantité négligeable). Une étude de mesures sonores sera réalisée afin de fixer ces éventuelles nuisances.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase d'exploitation les éventuelles nuisances sonores pour la clinique proviendront des axes routiers (principalement le boulevard Victor Hugo et l'avenue de Villiers)
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pendant la phase de chantier, dans le cas de mitoyenneté, il est prévu des opérations de désolidarisations structurelles (démolition manuelle, ou par des engins de faibles capacité de type brokk (robot de démolition sur chenille)). Dans le cas de structure solidaire avec des ouvrages avoisinants ou à conserver, il sera procédé au sciage des éléments béton pour supprimer la propagation des ondes vibratoires. L'utilisation du brise-roche hydraulique (BRH) sera réduit à son strict minimum et ce dans le cas d'impossibilité technique (démolition de fondations, radiers ou pieux...).
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p>		<p>Par ailleurs les espaces extérieurs de la clinique (accès au bâtiment, patios, ...) seront éclairés la nuit. Cet éclairage est essentiel à la sécurité et à la bonne orientation des usagers.</p>
<b>Pollutions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p>		<p>La clinique sera équipée d'une chaufferie gaz et de deux groupes électrogènes de secours qui peuvent être à l'origine de rejets atmosphériques limités du fait de leur faible puissance.</p> <p>Le trafic des véhicules allant et venant à la clinique est lui aussi source de pollution atmosphérique.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>		<p>Les rejets hydrauliques seront de types : eaux usées et eaux vannes, eaux pluviales, effluents de cuisine, et effluents de laboratoire (cf. chimio). L'ensemble de ces effluents sera rejeté dans le réseau communal après traitement si réglementé et nécessaire.</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p>		<p>En phase de chantier, les déchets de démolition et de construction seront acheminés vers les filières adaptées.</p> <p>En phase d'exploitation, des déchets notamment de DASRI seront produits. Afin de garantir les conditions d'hygiène et de soins, la production de déchets liés à l'emploi de matériel stérile est peu réductible et génère un tonnage élevé de matière non recyclable. Les déchets banals produits seront eux aussi acheminés vers les filières de traitement adaptées.</p> <p>Tous les déchets de l'établissement suivront des filières de prise en charge et de traitement adaptées et dûment autorisées.</p>
<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p>		<p>Le projet s'implante en milieu urbain, dans une zone composée d'immeubles résidentiels et d'immeubles de bureaux.</p> <p>Le projet disposera d'une architecture à la fois classique (façon années 1930) et moderne d'une volumétrie assez similaire à celle de l'actuel immeuble Thalès, et respectant l'ensemble des exigences des ABF et des prescriptions du PLU afin de permettre une intégration optimale dans son environnement.</p>
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>		

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Pas de projets connus, identifiés à date, sur la zone d'étude. Pour mémoire, ces projets connus sont ceux qui, lors du dépôt de l'étude d'impact, ont fait l'objet :

- d'un document d'incidences au titre de l'article R.214-6 et d'une enquête publique ;
- d'une étude d'impact au titre du présent code et pour lesquels un avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement a été rendu public.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'objectif du projet est un regroupement et une extension des d'activités communes aux établissements Ambroise Paré, Hartmann et Pierre Cherest permettant à Neuilly-sur-Seine :

- d'offrir un ensemble hospitalier de référence mettant à disposition l'éventail le plus large possible des spécialités médico-chirurgicales.
- de répartir les activités médicales entre les cliniques pour garantir une plus grande efficacité et une plus grande qualité des soins.
- d'anticiper les évolutions des prises en charges par sa conception architecturale et technique.

Les parcelles concernées par le projet sont déjà urbanisées et ne se trouvent dans aucune zone protégées et/ou inondable par une crue de la Seine. Hors phase travaux, les activités de la nouvelle clinique ne présenteront pas un impact notable sur l'environnement, le voisinage urbain ou les monuments proches. Par ailleurs, une étude de trafic a été réalisée en mai 2015 (cf. annexe n°8). Elle avait pour but, une analyse de la situation actuelle et une analyse de la situation prévisionnelle (ouverture de la clinique) avec :

- estimation des flux générés par le projet et de leur distribution sur le périmètre d'étude aux heures de pointe,
- estimation des flux prévisionnels après ouverture de la clinique,
- réserves de capacité prévisionnelles des carrefours d'étude,
- étude des futurs accès à la clinique,
- préconisations pour limiter les dysfonctionnements

Les conclusions de l'étude sont que le surplus de trafic par rapport au trafic actuel sera modeste (au maximum de l'ordre de 20% (auxquels il faut soustraire le trafic que générerait l'activité de THALES) sur les sections longeant directement la future clinique) et aura donc un faible impact sur les réserves de capacités prévisionnelles des carrefours d'étude. Il est également important de noter que l'implantation de la nouvelle clinique s'accompagne d'un transfert d'une partie des services actuels des cliniques Paré, Hartmann et Cherest. Ainsi une partie des flux véhicules actuellement générés par ces trois cliniques n'existeront plus.

Au vu de ces différents éléments, la réalisation d'une étude d'impact ne semble pas nécessaire.

## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	<b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :</b> plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent :

Objet
Annexe 6 : Plan des façades du projet de clinique
Annexe 7 : Plan de coupes du projet de clinique
Annexe 8_Etude de trafic_CDVA mai 2015

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

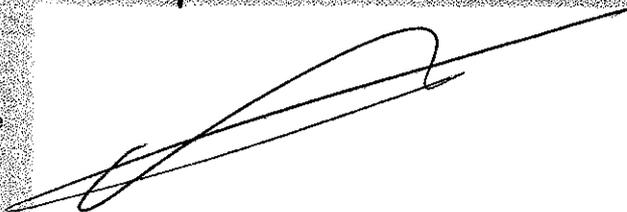
Fait à

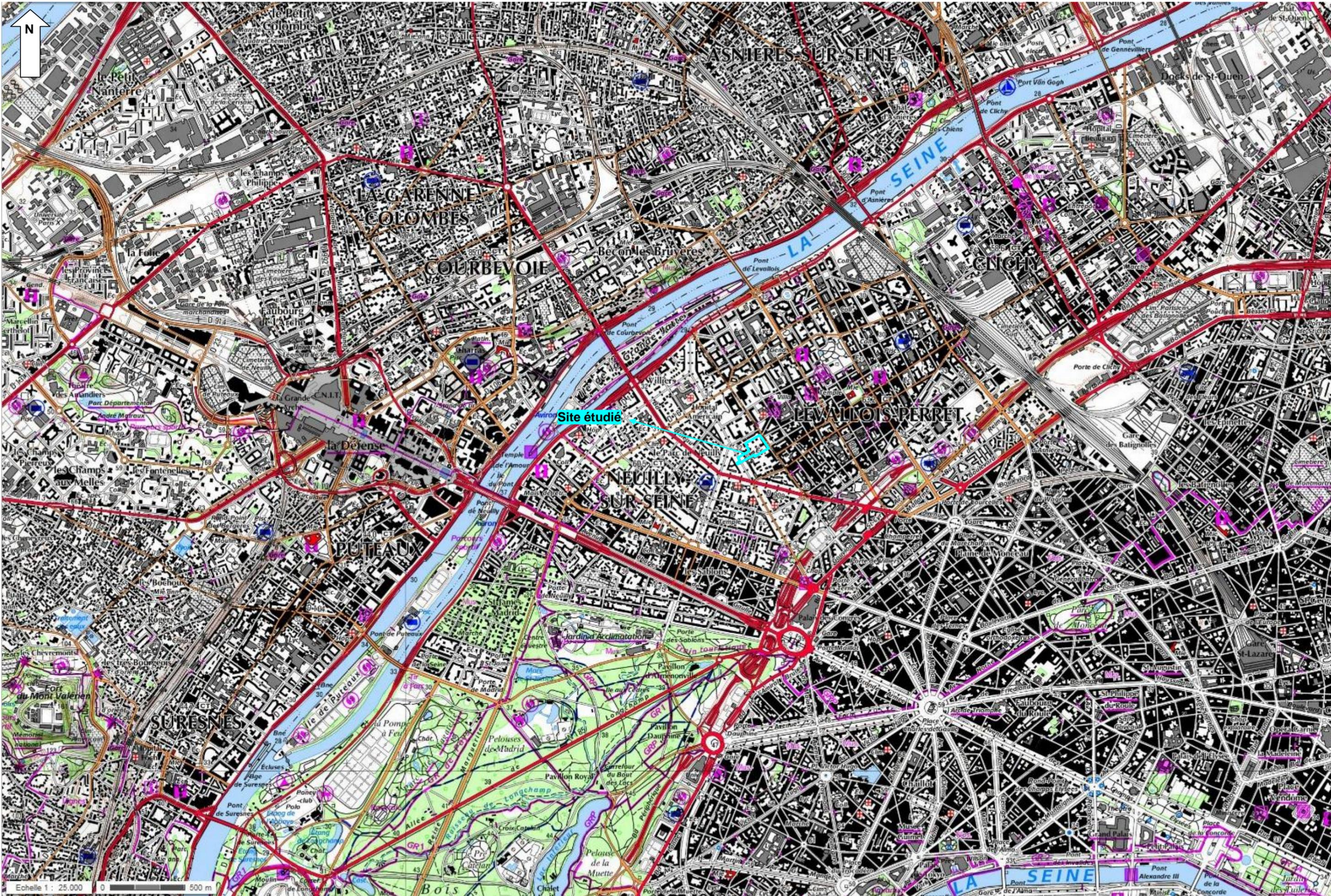
*Boulogne*

le

*08 septembre 2015*

Signature





Site étudié

Echelle 1 : 25.000 0 500 m

Localisation cartographique des prises de vue, site existant



Photos permettant de situer la zone d'implantation du projet de nouvelle clinique médicale (Ancien siège de THALES) dans son environnement proche et lointain



Photo 1 : Vue du site existant rue Villiers (juillet 2014)



Photo 2 : Vue du site existant de face coté rue Villiers (juillet 2014)



Photo 3 : Vue du site existant rue Villiers (juillet 2014)



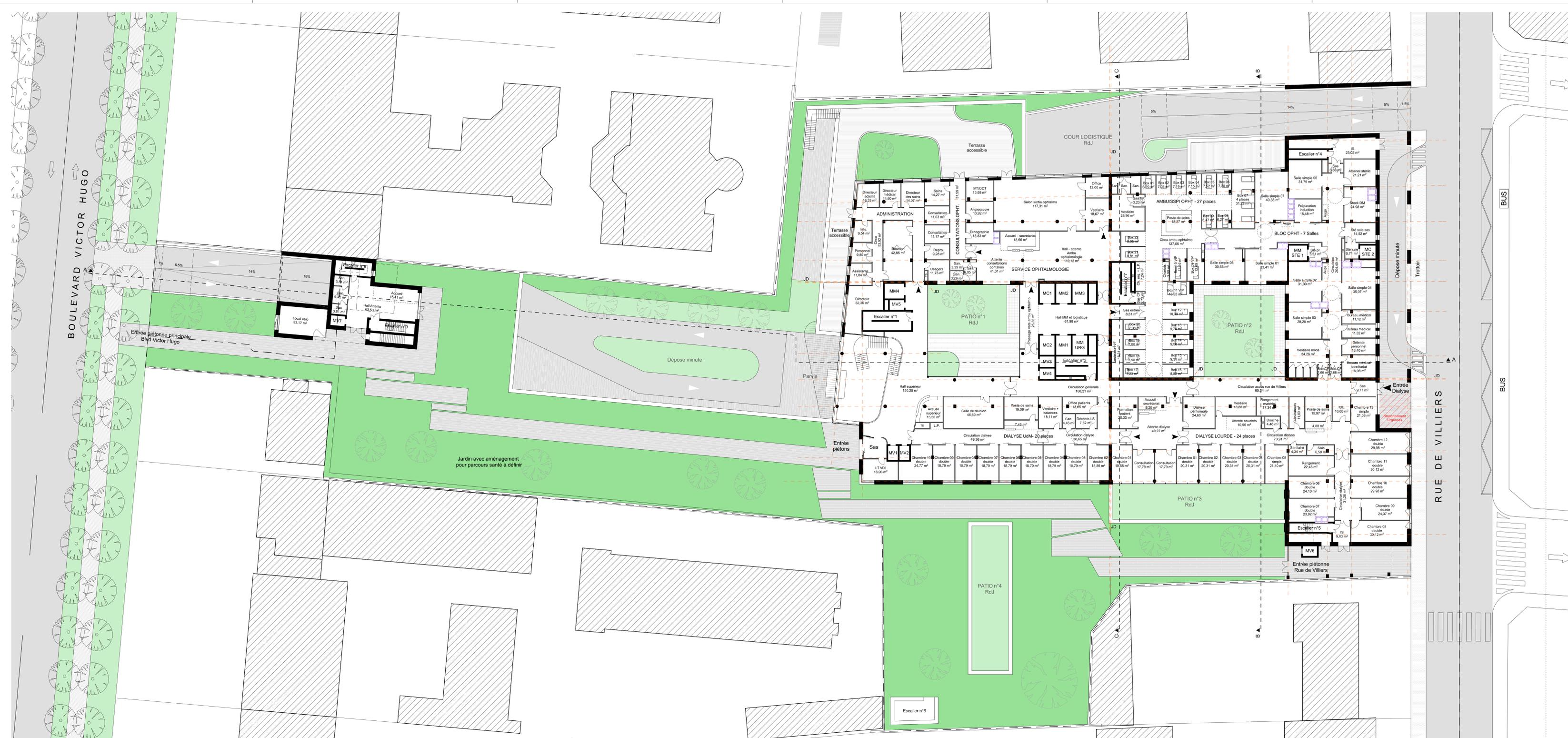
Photo 4 : Vue de coté boulevard Hugo (juillet 2014)



Photo 5 : Vue arrière coté boulevard Hugo (juillet 2014)



Photo 6 : Vue de coté boulevard Hugo (juillet 2014)



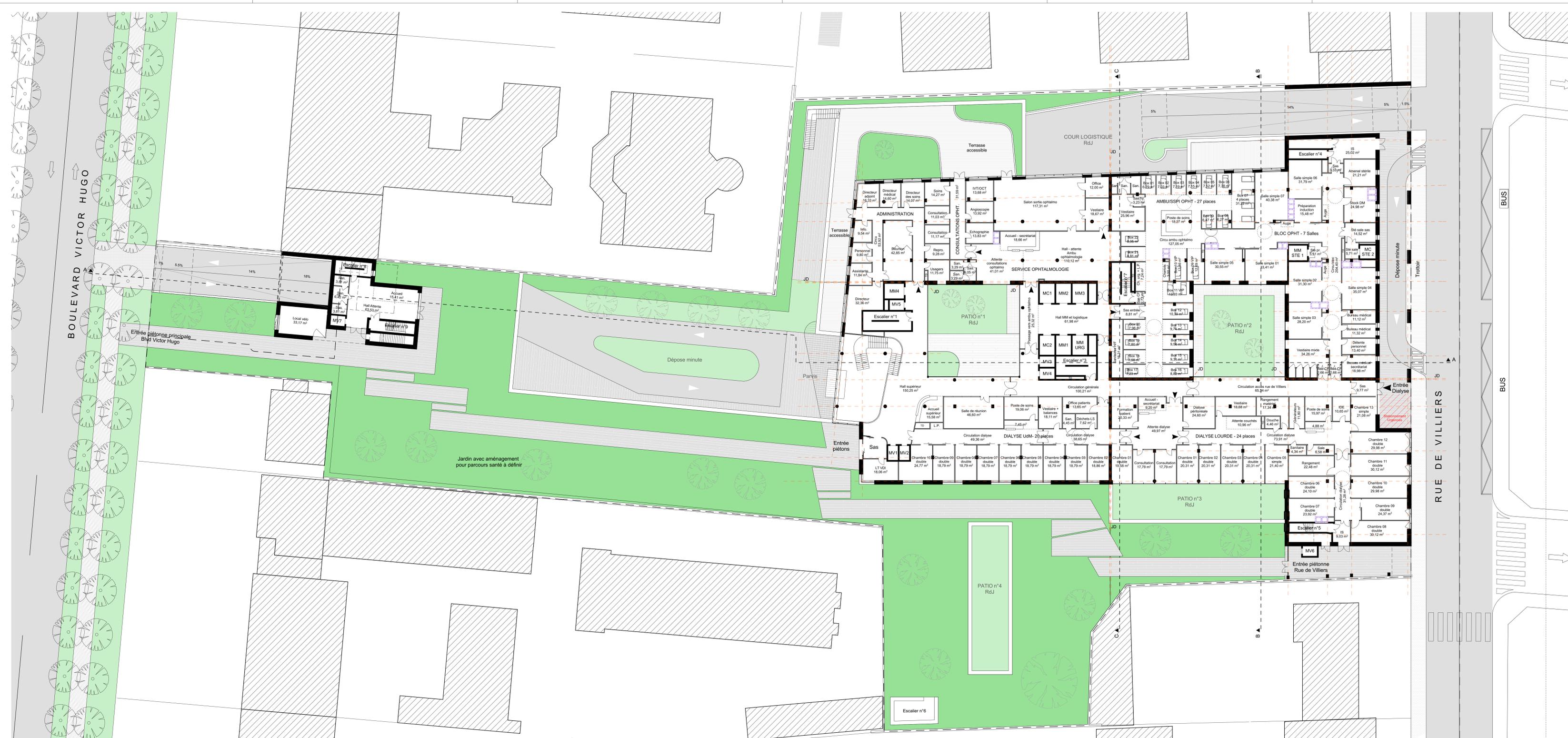
**HEXAGONE**  
Construction d'une Clinique sur le site de Thalès à Neuilly sur Seine



<b>MAÎTRE D'OUVRAGE</b> HEXAGONE - Clinique Ambroise Paré 25, 27, Boulevard Victor Hugo - 92200 Neuilly-Sur-Seine tél : 01 47 93 25 60 @ : secretariat@direction@clinique-a-paris.fr	<b>MAÎTRISE D'OEUVRE</b> SANAE / ARTELIA - Conception 886 204 - Hall Sud - Aubervilliers 45 avenue Victor Hugo, 93034 tél : 04 78 66 61 16 @ : frederic.meyer@arteliagroup.com
<b>BUREAU DE CONTROLE</b> APAVE 6, rue Jean-Pierre Timbaud - BP230, 78052 Saint-Quentin en Yvelines Cedex tél : 01 30 14 14 30 @ : tedi.maitia@apave.com	<b>ISMS - Programmation</b> 68, rue Anatole France, 92300 Levallois-Perret tél : 01 41 49 09 09 @ : pevexo@isms.com.fr
<b>COORDINATEUR SSI</b> non désigné	

**PLAN DU REZ-DE-CHAUSSEE**

Phase	Doc	Émetteur	Niveau	Numéro	Indice	Échelle	Date
PC	PL	SANAE	RdC	A-04		1:200	07/09/2015



**HEXAGONE**  
Construction d'une Clinique sur le site de Thalès à Neuilly sur Seine



<b>MAÎTRE D'OUVRAGE</b> HEXAGONE - Clinique Ambroise Paré 25, 27, Boulevard Victor Hugo - 92200 Neuilly-Sur-Seine tél : 01 47 93 25 60 @ : secretariat@direction@clinique-e-pare.fr	<b>MAÎTRISE D'OEUVRE</b> SANAE / ARTELIA - Conception 886 204 - Hall Sud - Aubervilliers 45 avenue Victor Hugo, 93034 tél : 04 78 66 61 16 @ : frederic.meyer@arteliagroup.com
<b>BUREAU DE CONTROLE</b> APAVE 6, rue Jean-Pierre Timbaud - BP230, 78052 Saint-Quentin en Yvelines Cedex tél : 01 30 14 14 30 @ : tedi.maitia@apave.com	<b>ISMS - Programmation</b> 68, rue Anatole France, 92300 Levallois-Perret tél : 01 41 49 09 09 @ : pevexo@isms.com.fr
<b>COORDINATEUR SSI</b> non désigné	

**PLAN DU REZ-DE-CHAUSSEE**

Phase	Doc	Émetteur	Niveau	Numéro	Indice	Échelle	Date
PC	PL	SANAE	RdC	A-04		1:200	07/09/2015



date : 07/09/2015  
 éch : 1:400



**HEXAGONE**  
Construction d'une Clinique sur le site de Thalès à Neuilly sur Seine

<p><b>MAÎTRE D'OUVRAGE</b> HEXAGONE - Clinique Ambroise Paré 25, 27, Boulevard Victor Hugo - 92200 Neuilly-sur-Seine tél : 01 47 93 25 60 @ : secretariat@direction@clinique-a-paris.fr</p> <p><b>BUREAU DE CONTRÔLE</b> APAVE 6, rue Jean-Pierre Timbaud - BP239, 78952 Saint-Quentin en Yvelines Cedex tél : 01 30 14 14 30 @ : tedi.maitia@apave.com</p> <p><b>SPS</b> APAVE</p> <p><b>COORDINATEUR SSI</b> non désigné</p>	<p><b>MAÎTRISE D'ŒUVRE</b> SANAE / ARTELIA - Conception 886 204 - Hall Sud - Aubervilliers 45 avenue Victor Hugo, 93034 tél : 04 78 66 61 16 @ : frederic.meyer@arteliagroup.com</p> <p><b>ISMS - Programmation</b> 68, rue Anatole France, 92300 Levallois-Perret tél : 01 41 49 09 00 @ : pevexo@isms.com.fr</p>
--	--

**PLAN DU REZ-DE-JARDIN**

Phase	Doc	Émetteur	Niveau	Numero	Indice	Echelle	Date
PC	PL	SANAE	RdJ	A-03		1:200	07/09/2015